

GUIDE DES CRITERES DE SELECTION

OS17 : Maîtriser les coûts du passage portuaire

Axe 8 : Diminuer les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité

Objectif spécifique 17 : Maîtriser les coûts du passage portuaire

Description de l'objectif :

La mesure a pour objet d'améliorer la performance de l'offre portuaire et la compétitivité du passage portuaire.

Les objectifs poursuivis :

Sécurisation du tirant d'eau

Amélioration de la qualité de la manutention

Augmentation des capacités de stockage

Diminution du temps de quai

Exemple d'actions éligibles :

- Dragage du chenal
- Modernisation de la manutention en prévoyant l'installation d'équipements modernes et autonomes de chargement/ Déchargement des navires (grues de quai)
- Optimisation de la gestion des terre-pleins et des accès terrestres par la réhabilitation des terre-pleins et la création d'un complexe moderne d'entrée sortie du port

Territoires :

Zone de dégrad des cannes

Modalités de sélection des projets :

Au Fil de l'eau

Critère de sélection des projets (obligatoires et entre projets similaires) :

Obligatoires :

Cohérence du projet d'infrastructure dans le cadre d'un plan d'aménagement plus global : Schéma d'Aménagement Régional- SAR, schéma de Cohérence Territoriale- SCOT, plan local d'urbanisme- PLU, du schéma régional des transports (SRT), et tous autres dispositifs contractuels en cours

Respect de toutes les obligations prescrites par les réglementations nationales et européennes (notamment conformité des procédures vis-à-vis du droit de l'environnement, et de l'urbanisme)

Conditions d'exploitation et de fonctionnement attestées par le maître d'ouvrage et permettant de garantir une pérennité minimale de 5 ans pour les investissements envisagés.

Prise en compte du développement durable (réduction des consommations d'énergie, utilisation de matériaux locaux,..)

Prise en compte de l'égalité des chances et la non-discrimination

Prise en compte de l'insertion régionale (collaborer dans la gestion de ressources partagées et de biens communs régionaux)

Contribution à la dynamique de cohésion sociale

Inscription des infrastructures dans le projet stratégique du grand port maritime

Valorisation du site (Bonne intégration dans l'environnement)

Bénéficiaires éligibles :

Grand port maritime de Guyane

Concessionnaires

Gestionnaire port

Groupes cibles :

Toute la population et les entreprises pour les infrastructures à rayonnement régional (port de commerce de dégrad des cannes)

Exemples de dépenses éligibles :

Etudes (faisabilité, techniques et environnementales, études d'urbanisme, analyse juridique, maîtrise d'œuvre, conduite d'opération et coûts d'assistance à maîtrise d'ouvrage..)

Coût de l'achat de terrain bâti et non bâti est éligible au cofinancement des fonds européens dans la limite de 10% des dépenses totales éligibles de l'opération concernée et s'il existe un lien direct entre l'achat de terrain et les objectifs de l'opération cofinancée

Travaux et investissements matériels liés à la création et à l'amélioration de l'infrastructure, portuaire et héliportuaire participant aux objectifs visés ci-dessus

Frais induits par l'obligation d'assurer la publicité du cofinancement communautaire du projet

Frais induits par le maintien du gabarit

Exemples de dépenses inéligibles :

Les frais de structure : frais administratifs de la structure, charges, loyers, consommables, etc..

Indications financières :

Enveloppe financière prévue sur cette action : **51M€ dont 33M€ de FEDER**

Taux indicatif de FEDER : **64.74%**

Encadrement communautaire et national en vigueur.

Complémentarité avec les autres programmes d'investissement ou les autres programmes européens :

L'amélioration de la performance de l'offre portuaire contribuera à la compétitivité du passage portuaire notamment pour les acteurs économiques.

Le financement du bac la Gabrielle sur le **Programme de Coopération Interreg Amazonie- axes 1 / 2** permettra la circulation des marchandises entre la Guyane et le Suriname.

Indicateurs de résultat, de réalisation et financier :

| Optimiser la gestion des ressources portuaires | | | | | | | | OS17 |
|---|-------------------------|---------------------------------|---------------------|--------------------|--------------|-------------------------|--|---------------------------|
| Indicateur de résultat | Numéro d'identification | Unité de mesure de l'indicateur | Valeur de référence | Année de référence | valeur cible | source de l'information | fréquence d'établissement des rapports | Valeur intermédiaire 2018 |
| Réduction des temps d'escale pour les porte-conteneurs | OS17-1 | Jours | 3,65 | 2013 | 2,85 | GPM-G | Tous les deux ans | |
| Indicateur de réalisation | Numéro d'identification | Unité de mesure de l'indicateur | Valeur de référence | Année de référence | valeur cible | source de l'information | fréquence d'établissement des rapports | Valeur intermédiaire 2018 |
| % de Surfaces de terre-pleins créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs | OS17-2 | % | 0,00% | 2013 | 21% | GPM-G | Annuelle | |
| Pourcentage linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement | OS17-3 | % | 0,00% | 2013 | 74% | GPM-G | Annuelle | 50,00% |
| Indicateur financier | Numéro d'identification | Unité de mesure de l'indicateur | Valeur de référence | Année de référence | valeur cible | source de l'information | fréquence d'établissement des rapports | Valeur intermédiaire 2018 |
| Montant total certifié | OS17-4 | Euros | | | 84 452 805 | Région/ Synergie | | 32 000 000 |

Services en charge de l'instruction :

Collectivité Territoriale de Guyane – Département instruction - Service FEDER